

ORES



RESA



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl

Fédération  
des CPAS



# Webinaire « REC'onnectés à une facture de prosumer »

---

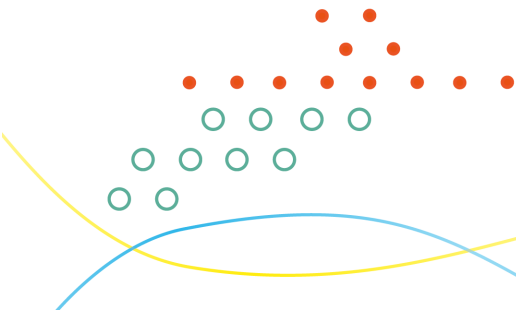
Présentation par ORES & RESA – Le 28 novembre 2024



# Sommaire

- Une installation photovoltaïque
- Calcul des consommations, transposition du cadre légal dans la facture et les outils
  - Scénario du prosumer sous compensation
  - Scénario du prosumer sous commercialisation
  - Compteur communicant, outil essentiel

# L'installation photovoltaïque



# Qu'est-ce qu'un prosumer?

C'est une personne qui produit de l'énergie (< 10 kVA) grâce à une installation composée de:

Des panneaux photovoltaïques

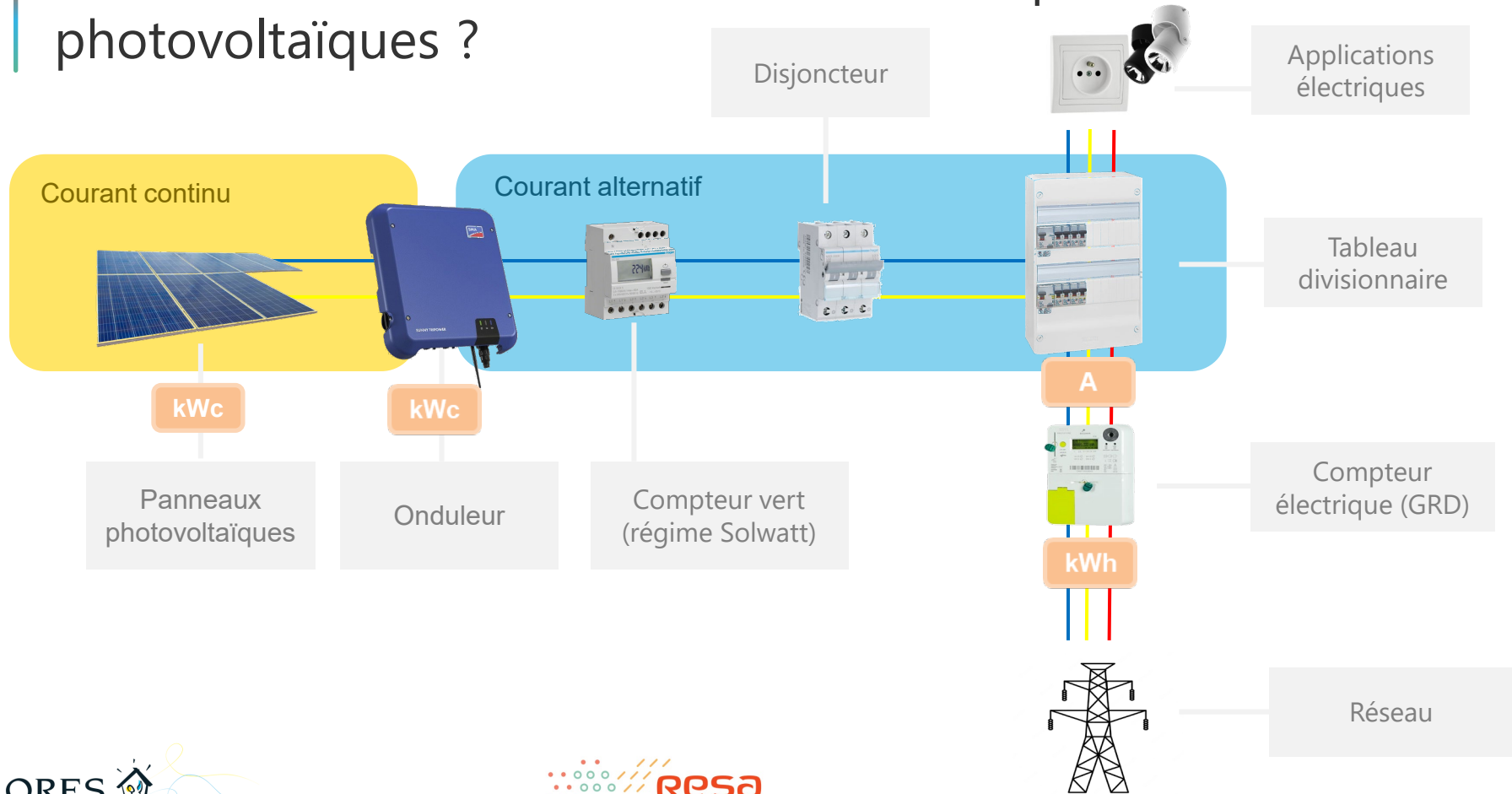
De l'onduleur

Du compteur vert  
(uniquement régime « Solwatt »)

D'un disjoncteur de courant alternatif

Le tout est connecté au tableau divisionnaire de l'installation électrique qui est lui-même relié au compteur électrique (qui est connecté au réseau).

# Comment fonctionne une installation de panneaux photovoltaïques ?



# kWc, kVA, kWh, ampère et Kwe ... c'est quoi ?

**kWc** = Kilowatt-crête est l'unité utilisée pour mesurer la puissance maximale ou «puissance crête», **délivrée par un panneau photovoltaïque** dans des conditions données d'ensoleillement, de température et de qualité de l'air

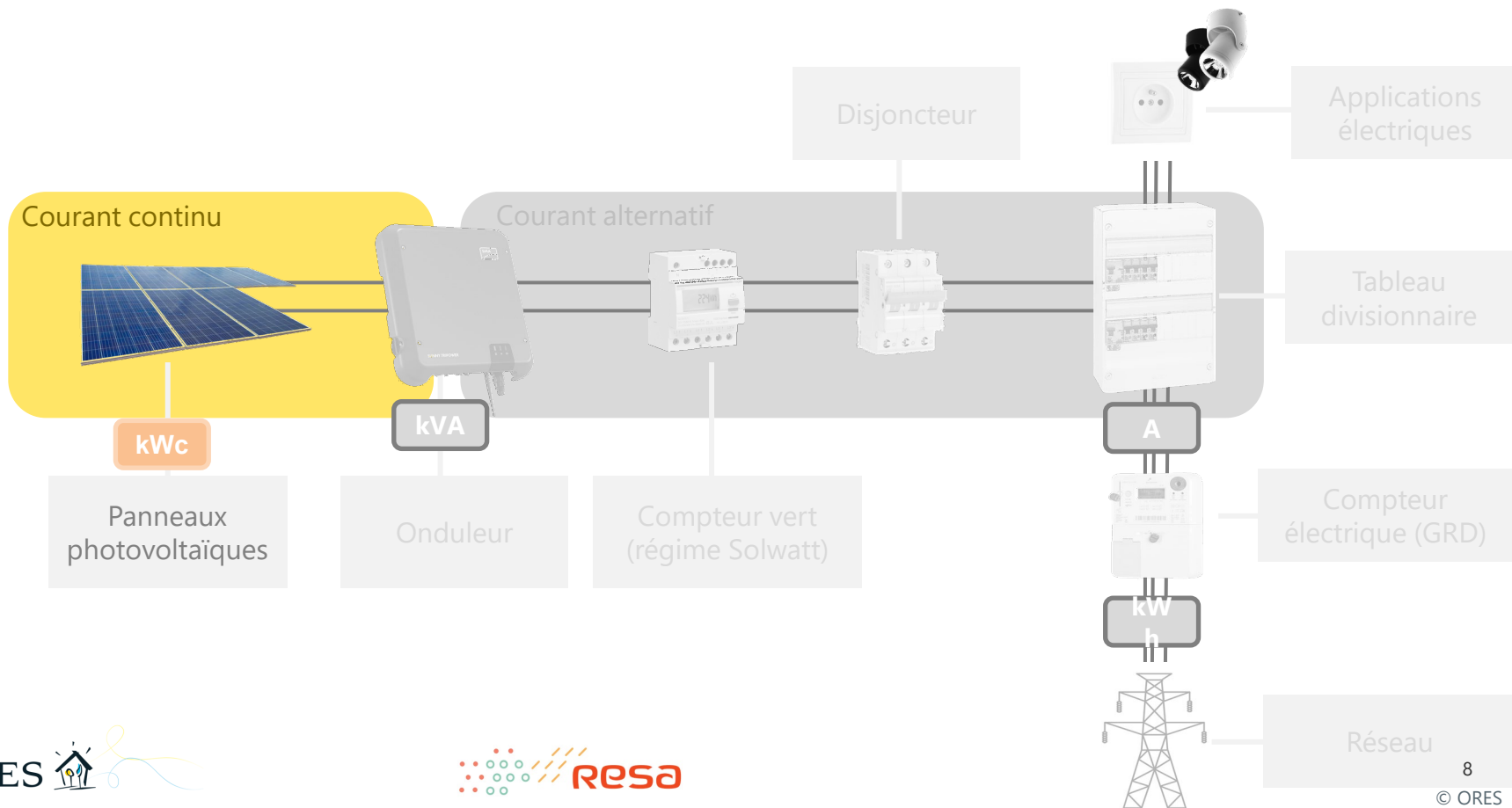
**kVA** = Kilovoltampère est la puissance électrique apparente d'une installation. **C'est la valeur maximale que peut supporter un appareil**

**kWh** = Le kilowattheure correspond à **l'énergie consommée par un appareil** d'une puissance d'un kilowatt (1.000 watts) qui a fonctionné pendant une heure

**A** = L'ampère est l'**unité de mesure de l'intensité d'un courant électrique**, c'est-à-dire le flux d'électrons dans un conducteur

**KWe** = kilowatt électrique est l'unité de mesure dans laquelle est exprimée la **puissance électrique nette développable de l'installation.**

# Le photovoltaïque en détail



# Les panneaux photovoltaïques

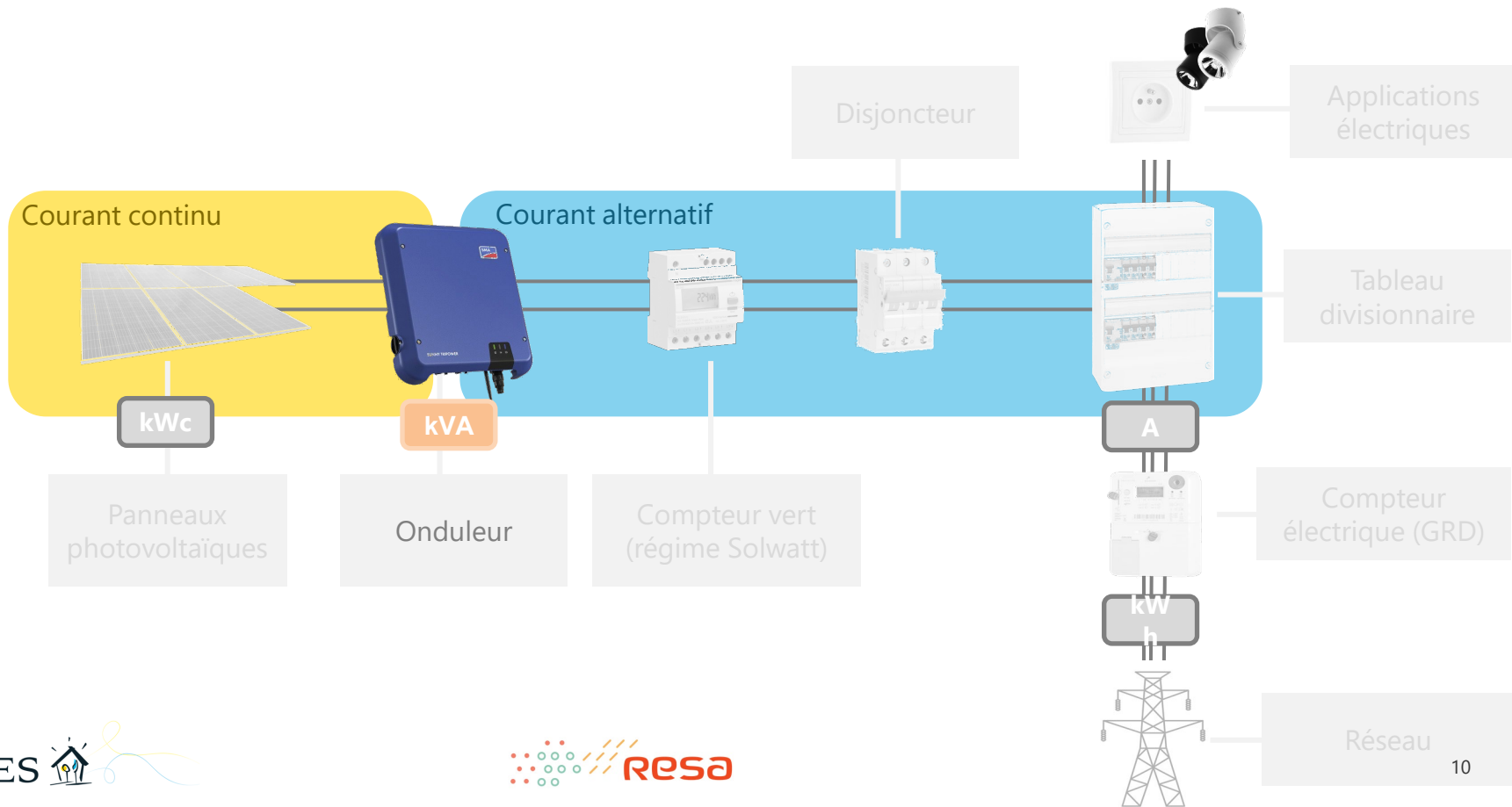
Les cellules des panneaux photovoltaïques **transforment la lumière** directe (rayons de soleil) et indirecte (lumière du soleil présente par temps nuageux) en l'électricité. La puissance se mesure en kWc (kiloWatt crête)

On distingue deux sortes de panneaux:  
Les monocristallins et les polycristallins.  
Ces derniers sont mieux adaptés pour capter la lumière indirecte.



La puissance d'un panneau est en constante progression (2010: autour de 270 Wc Vs 2024: autour de 450 Wc).

# Le photovoltaïque en détail



# L'onduleur

L'électricité arrive en courant continu directement des panneaux vers l'onduleur. **Celui-ci va transformer le courant continu en courant alternatif** afin d'être utilisable par les appareils électriques. La puissance se mesure en kVA (kilovoltampère).

Il existe deux types d'onduleurs :

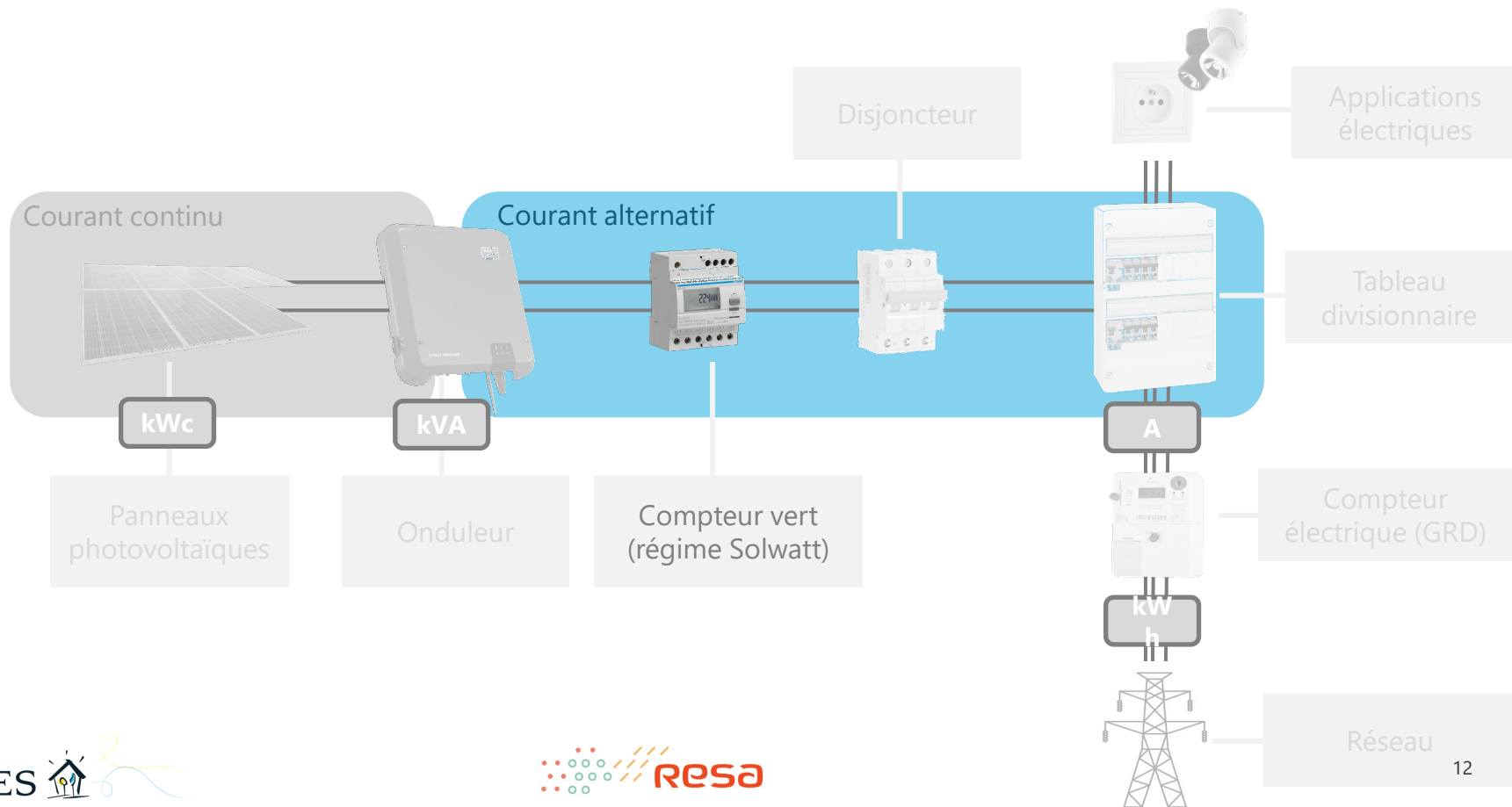


Micro-onduleur  
(un par panneau)



Onduleur

# Le photovoltaïque en détail

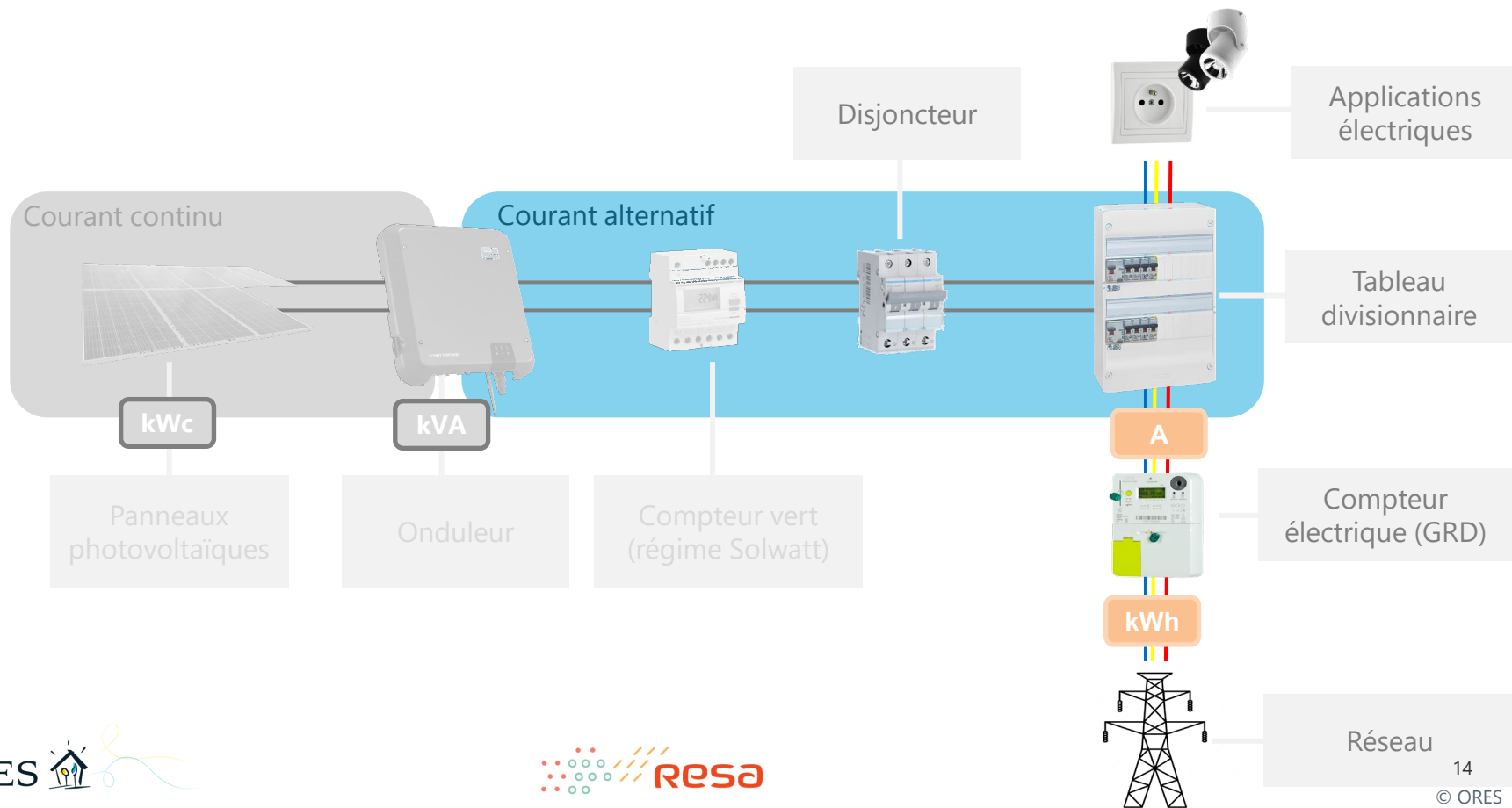


# Le compteur vert (uniquement pour le régime Solwatt)

Les installations qui bénéficient du régime « Solwatt » sont équipées d'un compteur vert qui permet d'enregistrer l'énergie produite afin de la revendre sous forme de « certificats verts » (prix minimum garanti de 65€).

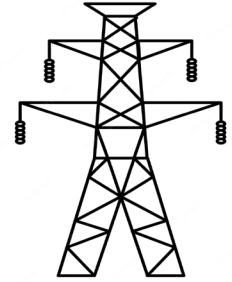


# Le photovoltaïque en détail



# Après l'installation

L'électricité produite passe ensuite dans le tableau divisionnaire où elle est consommée par les appareils électriques. Le surplus est réinjecté dans le réseau en passant par le compteur électrique (l'énergie peut également être stockée sur une batterie).



# Déclarer une installation de panneaux photovoltaïques



**Obligation de déclarer** toute unité de production d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA.

# Comment déclarer une installation de panneaux photovoltaïques?



Installer une  
production  
d'énergie  
décentralisée de  
type panneaux  
photovoltaïques

1

Avant de se rendre sur  
**ores.be ou resa.be**,  
recenser les  
informations suivantes



2

Compléter le  
[formulaire en  
ligne](#)

3

Recevoir l'**accusé  
de réception**

4

ORES contacte  
pour  
informations  
supplémentaires  
si nécessaire.

## Données personnelles

- Code EAN
- Nom et prénom du client
- Adresse du client  
(rue, numéro, boîte postale, code postal, ville)
- Coordonnées téléphoniques du client
- Adresse e-mail du client

## Données techniques

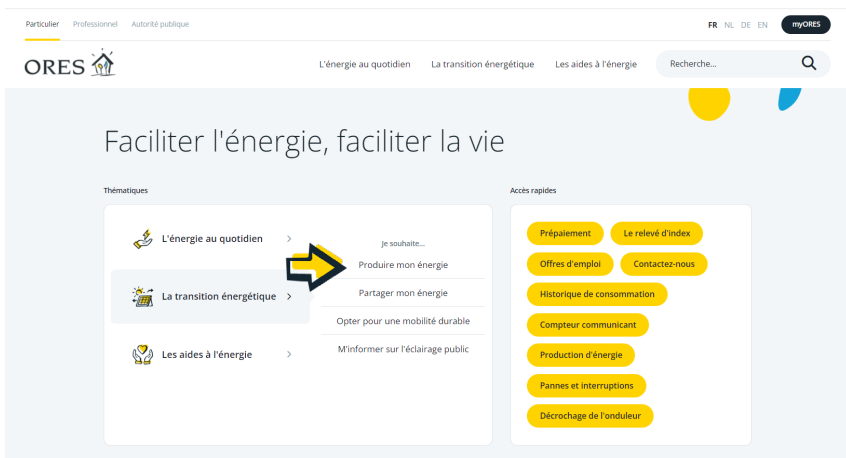
- Usage (privé ou publique)
- Informations sur la borne (bidirectionnelle, intelligente, puissance, nombre de prise)
- Rapport de l'organisme agréé signé



Une fois le formulaire  
complété, le client recevra  
l'ensemble des informations  
concernant le suivi de son  
dossier.

# Pour déclarer son installation de panneaux photovoltaïques ➔ concrètement sur ores.be

## 1 Rendez-vous sur ores.be



## 2 Cliquez sur



## 3 Complétez le formulaire en ligne

Je déclare mon unité de production d'énergie ➔

The screenshot shows a web form titled 'DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉE'. It has a progress bar at the top with steps: Identification, Contact, Installation, Index, Complémentation Documents, Paiement, and Confirmation. The 'Identification' step is active. Below the title, there's a section 'Identification de l'installation' with two input fields: 'Code postal ou localité' (containing '541447856985698523') and 'Code DPN' (containing '541447856985698523'). There's also a small map icon and a button labeled 'S'IDENTIFIER'.

# Pour déclarer son installation de panneaux photovoltaïques → concrètement sur resa.be

## 1 Rendez-vous sur resa.be

➡ documents utiles



## 2 Cliquez sur

➡ Formulaires

[Modifier un raccordement existant en gaz](#)

[Études raccordement](#)

[Étude d'orientation pour électricité](#)

[Étude d'orientation pour gaz](#)

[Étude détaillée électricité](#)

[Étude détaillée gaz](#)

[Étude immeuble électricité](#)

[Étude immeuble gaz](#)

[Clients protégés](#)

[Inscription tarif social sans démantèlement](#)

[Inscription tarif social avec démantèlement](#)

[Reprise des énergies dans le cadre d'un démantèlement](#)

[Reprise des énergies avec panneaux solaires](#)

[Résiliation du tarif social](#)

[Prosumer \(panneaux photovoltaïques\)](#)

[Notification de mise en service des panneaux solaires](#)

[Déclarer un problème de décrochage de votre installation photovoltaïque ou un problème de tension](#)

[Compteurs digitaux](#)

[Activation Port P1](#)

[Désactivation de la fonction communicante](#)

[Mobilité électrique](#)

## 3

**Complétez et renvoyez  
le formulaire à  
avotreservice@resa.be**

**Prosumer (panneaux photovoltaïques)**

[Notification de mise en service des panneaux solaires](#)

**FORMULAIRE UP 10**  
Formulaire de notification de mise en service et de modification technique pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

**1. OBJET DE LA DEMANDE** (cocher la(s) case(s) concerné(s))

☐ Nouveau site de production d'électricité ☐ Modification de l'installation existante (remplacement, onduleur, alternateur, etc.) (\*)  
☐ Extension du site de production existant ☐ Démantèlement partiel ou total de l'installation (\*)

(\*) hors période d'application du soutien financier Schwell (dans ce cas, se référer aux formulaires ad hoc sur le site web [www.energie.wallonie.be](http://www.energie.wallonie.be))

**2. LE SITE DE PRODUCTION**

Rue : \_\_\_\_\_ Numéro / Boite postale : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

**Codex EAN**

EAN préliminaire : \_\_\_\_\_  
EAN injection (uniquement si compteur réseau bidirectionnel (double sens) avec deux codes EAN) : \_\_\_\_\_

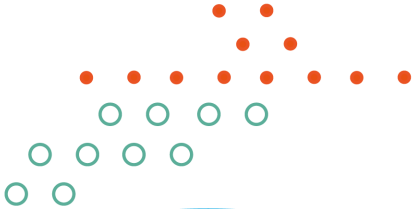
**3. LE DEMANDEUR**

Le demandeur est (cocher la case concernée) :

☐ une personne physique (particulier ou indépendant)  
☐ une personne morale

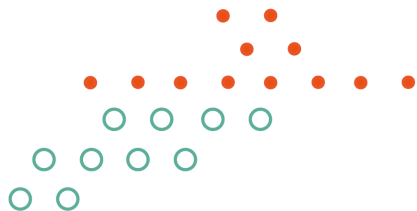


Questions



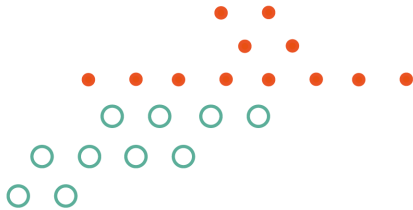
# Calcul des consommations, transposition du cadre légal dans la facture et les outils

---



# Scénario du prosumer sous compensation

---



# La compensation ou principe du compteur qui tourne à l'envers

Pour les prosumers ayant **une installation agréée avant le 1er janvier 2024**



La compensation, c'est la possibilité de **déduire du prélèvement, l'énergie injectée sur le réseau.**

Elle se calcule sur base annuelle et lors de tout changement entraînant un relevé d'index (nouveau compteur, changement de fournisseur, etc.).

**On se sert du réseau comme d'une « batterie ».**

**Exemple :**

Je consomme 1.000 kWh et j'injecte 600 kWh par an.



Mon fournisseur me facture 400 kWh.

Le client bénéficie du système de compensation indépendamment du type de compteur qu'il possède.



Avec un **compteur électromécanique**, le disque tourne à l'envers quand le client injecte de l'énergie sur le réseau. La compensation s'applique au moment de la facturation annuelle via le relevé d'index.



Avec un **compteur communicant**, l'injection et le prélèvement sont comptés distinctement. La compensation s'applique au moment de la facturation annuelle. Les index liés à l'injection sont alors automatiquement déduits des index liés au prélèvement.

# Impacts des opérations marchés sur le calcul de compensation pour l'année en cours

## Report de compensation

Calcul de la compensation sur l'année entière.

La compensation est appliquée au moment de la facture annuelle. Vous pourriez recevoir une facture intermédiaire au moment du relevé d'index de la part de votre fournisseur. Celle-ci ne reprendra pas la compensation. Sachez que RESA ou ORES va enregistrer vos index pour déduire votre injection au moment de la facture annuelle.

- **Changement de compteur par un compteur communicant à la demande du client**



## Perte de compensation

Calcul de la compensation sur deux périodes et non plus sur l'année entière.

Seuls les mois qui suivront le relevé d'index composeront le montant repris dans la facture annuelle. La réserve de production d'énergie réalisée sur les mois précédant le changement sera perdue.

- **Changement de fournisseur**
- **Changement de tarification (mono-horaire – bihoraire)**
- **Extension/diminution de l'installation photovoltaïque**
- **Renforcement du compteur**

# Perte de compensation

## Exemple concret



Mois de relevé: septembre

- Consommation de 6.000 kWh/an
  - Production de 6.000 kWh/an
- TOTAL = 0 kWh

Changement entraînant un relevé d'index en janvier

### Consommation

- 3.500 kWh de septembre à janvier
- 2.500 kWh de janvier à septembre

### Production

- 1500 kWh de septembre à janvier
- 4500 kWh de janvier à septembre

- ➔ **Changement de fournisseur**
- ➔ **Changement de tarification (mono-horaire – bihoraire)**
- ➔ **Extension/diminution de l'installation photovoltaïque**
- ➔ **Renforcement du compteur**

➔ Facture de janvier :  $3500 \text{ kWh} - 1500 \text{ kWh} = 2000 \text{ kWh}$  à payer

➔ Facture de septembre :  $2500 \text{ kWh} - 4500 \text{ kWh} = 0 \text{ kWh}$

# Perte de compensation

Cas où le client perd son droit à la compensation\*:

## Définitivement



Augmentation de son installation PV de plus de 1 kWe ou qu'elle dépasse 10 kVA



Participation à un partage d'énergie

## Temporairement\*



Revente de son injection

\*Possibilité de revenir au principe de compensation si arrêt de la commercialisation de son injection à un fournisseur.

\* Pour les prosumers ayant une installation agréée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. En vertu du décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la compensation a pris fin au 31 décembre 2023 sauf pour les installations mises en service avant cette date. La directive européenne « **Electricity market design** », adoptée en juin 2019, incite les États membres à abandonner ce système de compensation d'ici fin 2023.

# Scénario du prosumer sous commercialisation de l'injection

---



# Valorisation de son injection

Pour les prosumers ayant **une installation agréée à partir du 1er janvier 2024\***

Le prosumer peut valoriser son injection en :

- commercialisant son surplus au fournisseur de son choix ;
- participant à un partage d'énergie.



Conditions :

- Placer le compteur communicant
  - Dès qu'ils envisagent de placer une installation de panneaux photovoltaïques.
- Ne peut pas refuser la pose du compteur mais bien l'activation de la fonction communicante.
- Le placement du compteur est gratuit.

\* Le client dont l'organisme agréé a validé l'installation de panneaux photovoltaïques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# Valorisation de son injection

Pour les prosumers ayant **une installation agréée à partir du 1er janvier 2024**

Le client dont l'organisme agréé a validé l'installation de panneaux photovoltaïques à partir du 1er janvier 2024.



Il paie le **tarif de prélèvement** (coût de distribution et coût de transport).



Il est obligé de **placer un compteur communicant** qui est **gratuit**.

Le prosumer devient acteur de sa consommation en maximisant son autoconsommation et accédant à de nouveaux services:



**Commercialisation de leur injection**, l'énergie qu'ils renvoient sur le réseau, en la revendant au fournisseur de leur choix.



Participation à un **partage d'énergie**.

# Maximiser son autoconsommation

**i** L'autoconsommation, c'est le fait de consommer l'énergie au moment où elle est produite.

Comment ?

## 1 Analyser les habitudes de consommation et les moments de production



**Compteur communicant** → vue précise de ces informations en temps réel ou en quart horaire via myORES/myRESA.

## 2 Différents moyens pour consommer directement l'énergie autoproduite:

S'équiper **d'outils de domotique** permettant de déclencher par exemple l'alimentation du boiler ou d'allumer sa pompe à chaleur en tenant compte de l'énergie autoproduite disponible.

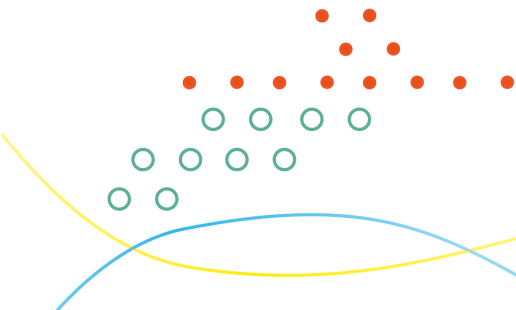
Optimiser **les recharges de son véhicule** électrique en fonction de la production d'énergie.

**Organiser les habitudes de consommation** d'énergie au moment du pic de production solaire entre 11h et 15h.

**Stocker** via une batterie l'énergie produite non-autoconsommée afin d'utiliser le soir, l'énergie stockée en journée, sans devoir prélever l'électricité du réseau.

# Scénario du prosumer avec tarif social et/ou avec compteur prépaiement

---



# Prosumer avec tarif social et/ou compteur prépaiement Actif

ayant **une installation agréée avant le 1er janvier 2024**

Le client bénéficiant de la compensation avec tarif social ne paie pas de tarif prosumer.

Le client bénéficiant de la compensation avec prépaiement se verra appliquer la compensation dans la facture de régularisation.

# Prosumer avec tarif social et/ou compteur prépaiement Actif

ayant **une installation agréée après le 1er janvier 2024**

Le client sous le régime de valorisation avec tarif social ne paie pas de tarif prosumer.

Le client sous le régime de valorisation avec prépaiement est facturé de ses prélèvements et peut valoriser son injection.

# Résumé

Prosumer  
avant 2024

Prosumer  
à partir de 2024



Tarif d'utilisation du réseau

Tarif prosumer basé sur le  
tarif capacitaire ou sur le  
tarif de prélèvement

Tarif de prélèvement  
sur base du  
prélèvement



Compensation

Oui  
(jusqu'au 31/12/2030)

Non



Droit de rentrer dans un partage d'énergie

Oui  
(à condition de renoncer  
définitivement à la compensation)

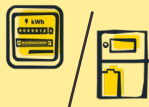
Oui



Droit de commercialiser son injection

Oui  
(à condition de renoncer  
temporairement à la compensation)

Oui



Type de compteur

Compteur communicant  
ou électromécanique

Compteur communicant



Refus de pose du CC à partir du 1/01/2024

Non

Non

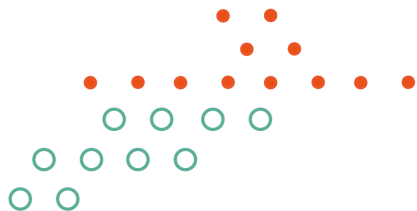
(mais possibilité de demander la désactivation de la fonction communicante)

ORES





Questions



Par ORES  | RESA

# Annexes



# Problèmes de tension: Actions prises par ORES & RESA

## 1er réflexe: Déclarer son souci

- **RESA:** [probleme.tension@resa.be](mailto:probleme.tension@resa.be)  
ou [resa.be](http://resa.be) (voir documents utiles)
- **ORES:** [Formulaire surtension](#)

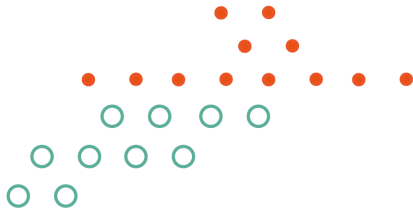
## ACTIONS

Simplification du parcours client pour déclarer le problème

- Analyse des plaintes déjà reçues, pose et mesure via le compteur communicant.
- Mise en place d'outils pour traiter les informations des compteurs et mieux cibler les actions sur le réseau, par ex :
  - Analyse des données de compteurs ;
  - Rééquilibrage des phases ;
  - Détection prospective des congestions réseaux ;
  - Identification des circuits à risque

# Compteur communicant: outil essentiel

---



# Pourquoi installer des compteurs communicants ?



## Permettre la transition énergétique

L'utilisation du réseau (mobilité électrique, production décentralisée, etc.) change. Pour pouvoir continuer à garantir l'approvisionnement en énergie, il est nécessaire de moderniser les réseaux et d'investir dans les compteurs de nouvelle génération.

## Se conformer aux différentes obligations légales imposant le placement de compteurs communicants

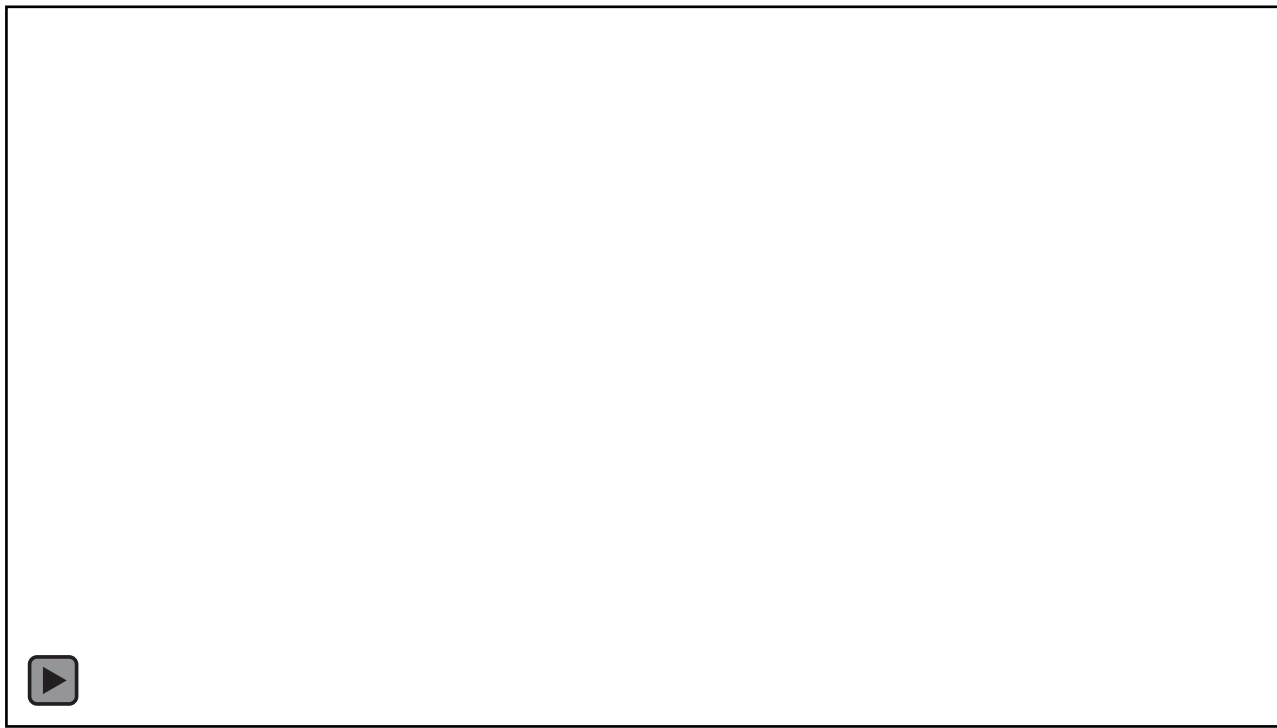
Directive européenne 2019/944 & Décret électricité du 19/07/2018 (Wallonie)



## Fournir de nouveaux avantages aux clients

Une aide concrète à la gestion des consommations d'énergie des clients notamment grâce à la précision des données. Il permet également de nouveaux services comme le relevé de l'index de consommation à distance, un suivi régulier des consommations; ainsi que le prépaiement à distance.

# Comment fonctionne le compteur communicant électrique ?



# Fonctionnement du compteur

Le compteur communicant est un compteur digital qui **mesure séparément la quantité d'énergie consommée et éventuellement injectée**. Il transmet vos index de la veille une fois par jour et vous permet de bénéficier de services à distance : ouverture de compteur, changement de fournisseur ou de tarification, etc.

Muni d'un écran, d'un bouton et d'un port client, il permet de bénéficier de nouveaux services comme :

- l'accès des données à un espace en ligne myORES ou myRESA;
- la possibilité de connecter des outils de gestion de l'énergie à son port client ;
- la possibilité de voir les index ou données sur l'écran du compteur dont les données de tension.



[info.ores.be/compteur](https://info.ores.be/compteur)

<https://www.resa.be/fr/ma-situation/mon-compteur/compteur-communicant/>

Remplacement du compteur et accessoires GRATUITS

# Les avantages du compteur communicant

**Pour les clients**, il permet de :



**Transmettre les données** de consommation automatiquement

**Mieux suivre sa consommation** via l'écran du compteur (4 index affichés en permanence) ou via l'espace client en ligne myORES/myResa ou encore les ports clients P1/S1

**Faciliter les interventions** dont certaines peuvent se faire à distance, donc sans rendez-vous

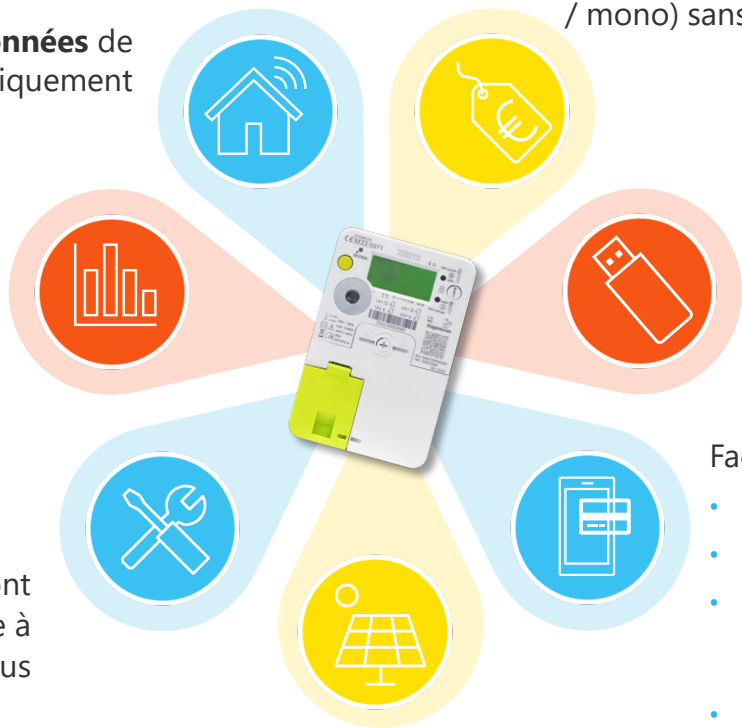
Pour les prosumers, avoir une **vue claire** sur le **prélèvement et l'injection**

**Changer de plan tarifaire** (bi-horaire / mono) sans changer de compteur

**Accéder à de nouveaux services et possibilités** (téléopération, tarification optimisée, participer à des partages d'énergie, valoriser sa flexibilité)

Faciliter le **prépaiement**

- Activation de la fonction prépaiement à distance
- Discretion → même compteur pour tous
- Simplifier le suivi et la recharge du solde à distance grâce à l'espace de gestion des prépaiements
- Consulter toutes les informations en ligne → plus besoin d'aller jusqu'au compteur
- Recevoir des notifications en cas de crédit bas, d'utilisation de crédit de secours.



# Les avantages du compteur communicant

Pour les gestionnaires de réseaux, il permet de :

Connaître l'état réel du réseau (flux de courant, tensions, congestions,...)



Gagner en **efficience** et **diminuer les coûts**



Mieux **cibler les investissements** et les réglages sur le réseau



Lutter contre la **précarité énergétique**



**Faciliter les interventions:** plus besoin de prendre rendez-vous pour passer du bihoraire au mono, relevé des index à distance,...



Accélérer la **transition énergétique**



# Des services pour le futur...

Le **besoin de données** à fréquence de relève plus élevée (quart horaire) s'accroît.  
Elles permettent d'accéder à des nouveaux services et modèles.

Avoir **2 fournisseurs différents** pour le même point de raccordement



## Tarification 2026

Tarifs avantageux pour consommer aux heures solaires (11h-17h)

**Partage de données**  
Avec l'accord du client, mettre à disposition ses données à des fournisseurs de services énergétiques



Valoriser sa **flexibilité**  
Être rémunéré pour moduler ponctuellement sa consommation ou production

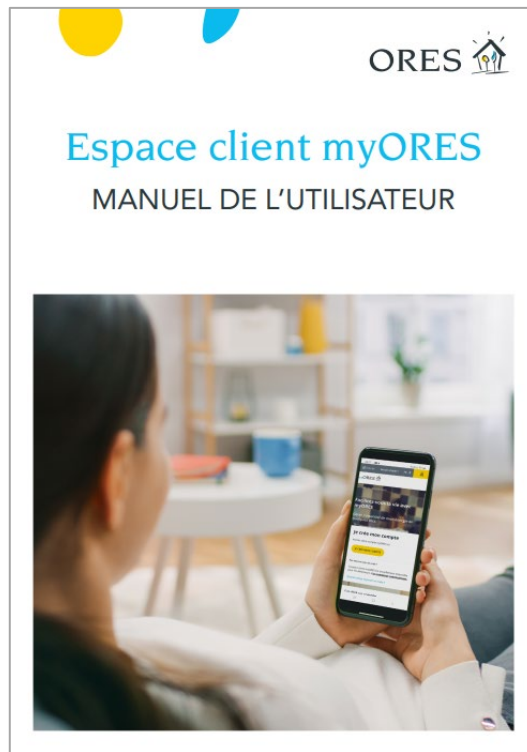


Aider à la mise en place de la **domotique**

# Manuels d'utilisation



# Manuels d'utilisation



# Brochures, dépliants

**ORES** 

**FACILITER L'ÉNERGIE,  
FACILITER LA VIE**  
avec le compteur  
communicant



Pour répondre aux besoins du marché de l'énergie et aux exigences légales, ORES a installé un compteur électrique communicant chez vous.

**ORES** 

**FACILITER L'ÉNERGIE,  
FACILITER LA VIE**  
Le compteur communicant  
avec fonction de prépaiement



L'installation d'un compteur communicant avec la fonction de prépaiement répond aux besoins du marché de l'énergie et aux exigences légales. Ce compteur communique en une fois vos index de la veille à ORES.

Il vous permet de gérer vos consommations et d'éviter les surprises lors de l'arrivée de votre facture de régularisation ainsi que de bénéficier d'un report prépaiement en ligne pour la gestion du prépaiement.

Si le prépaiement a été activé à votre demande et que vous n'avez pas de dette envers un fournisseur, vous pouvez mettre un terme, à tout moment, au système de prépaiement sur simple demande auprès de votre fournisseur.

**ORES** 

**FACILITER L'ÉNERGIE,  
FACILITER LA VIE**  
Le compteur communicant  
gaz avec fonction de  
prépaiement



ORES a installé chez vous un compteur communicant gaz avec la fonction prépaiement activée. Ce compteur communique en une fois vos index de la veille à ORES.

Avec la fonction de prépaiement activée, vous devez payer votre gaz avant de le consommer. Cela vous permet de gérer vos consommations et d'éviter les surprises lors de l'arrivée de votre facture de régularisation.

Si le prépaiement a été activé à votre demande et que vous n'avez pas de dette envers un fournisseur, vous pouvez mettre un terme, à tout moment, au système de prépaiement sur simple demande auprès de votre fournisseur.

# Vidéos tutos

- [Utilisation du compteur communicant élec](#)
- [Utilisation du compteur communicant gaz naturel](#)
- [Réaliser un test d'étanchéité gaz](#)
- [Consulter le solde de votre compteur](#)
- [Recharger votre compteur communicant](#)
- [ORES - Espace de gestion des prépaiements : TUTO](#)



Lien vers la chaine youtube RESA et toutes les videos Tutos

